



Saint SULPICE et CAMEYRAC



Bulletin Municipal • Janvier 2016

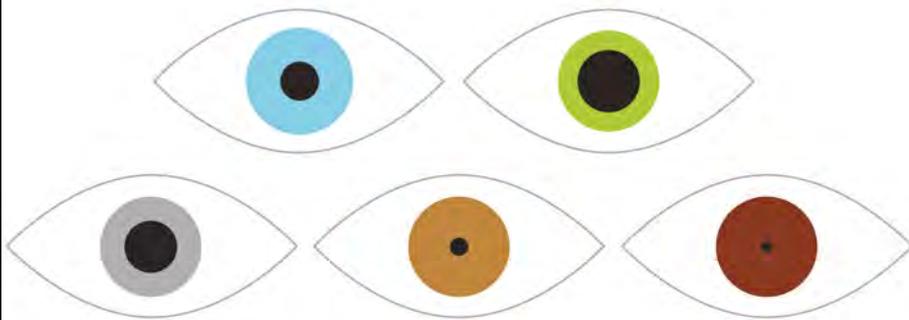
n° 113



Cérémonie du 11 novembre



Bonne et heureuse année 2016



Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

IP-FIX INFORMATIQUE



24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

VENTE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

DEPANNAGE
MAINTENANCE
INSTALLATION

CHATEAU
Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée

MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Nos écoles	p.10
	Conseils municipaux	p.13
	Conseil Municipal Enfants	p.21

	Nos associations	p.23
	Environnement	p.28
	Infos générales	p.29
	Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale	p.30



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Notre pays a été durement frappé en 2015 par des attentats meurtriers, faisant des victimes innocentes et des familles éprouvées.

Ce sont nos valeurs, notre mode de vie, notre culture qui sont visés et plus que jamais nous devons rester solidaires pour défendre ce qui est notre socle commun : démocratie, liberté d'expression, respect mutuel.

Nous avons tous ressenti ces événements au plus profond de nous et le soutien aux victimes a été unanime.

Dans notre commune les dossiers cruciaux pour le futur ont été étudiés et préparés. Notre rôle d'élus est de les faire avancer et de préparer l'avenir de notre territoire, en tenant compte des lois en vigueur, même quand elles nous imposent des règles contradictoires. Ainsi l'élaboration du PLU est un acte majeur pour les objectifs communaux, ceux que nous souhaitons et ceux qui nous sont imposés. Nous souhaitons un développement communal modéré respectant nos équilibres naturels et la spécificité de nos villages, la loi ALUR nous impose une densification urbaine, un développement des constructions avec un quota de logements sociaux.

Nous sommes soumis à des contraintes très fortes et tout l'enjeu consiste à les intégrer sans perdre notre identité.

Nous poursuivons tous le même objectif : préserver les spécificités de la commune, ses équilibres, et ce combat dépasse largement les différences.

Les dossiers pour l'accessibilité de nos bâtiments sont prêts : la Mairie et l'Église de Cameyrac seront rénovées dans les mois qui viennent. L'Église de Cameyrac a été labellisée par la Fondation du Patrimoine et vous trouverez un encart à ce sujet dans ce bulletin.

Le projet de Point Jeunes a été validé par la CAF qui va nous aider financièrement. Les adjoints et moi-même nous battons pour obtenir des subventions dans un contexte de plus en plus difficile, mais le temps administratif n'est pas le temps privé ; il est beaucoup plus long car il nécessite concertations, autorisations, contrôles de légalité... Une chose est sûre : nous défendons les intérêts communaux avec détermination.

Dans les bâtiments, sur les routes, de nombreux travaux sont faits par notre personnel avec compétence. Je les en félicite publiquement.

Nous avons mis à leur disposition du matériel performant : un nouveau tractopelle a été acheté par la commune et un décompacteur par la communauté de communes.

J'associe l'ensemble de notre personnel aux réalisations et services qui vous sont rendus.

En ce début d'année, tournons notre regard vers l'avenir tout en ayant une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés ou ont été touchés par des épreuves.

Tous les Elus et le Personnel Municipal se joignent à moi pour vous présenter nos vœux chaleureux et les plus sincères de très bonne année 2016.

“ Nous poursuivons tous le même objectif : préserver les spécificités de la commune, ses équilibres, et ce combat dépasse largement les différences ”

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Notre mémoire a retenu la bataille de la Marne en 1914, la bataille de Verdun en 1916 et celle du Chemin des Dames en 1917 mais peu d'entre nous sont capables de citer une bataille de 1915. Pourtant cette année fut celle de toutes les mauvaises tentatives, la plus meurtrière après 1914. Le sang des Français fut abondamment versé pour des offensives inutiles en Artois et en Champagne.

Abel FERRY, neveu de Jules FERRY écrit au président POINCARÉ : « L'artillerie allemande gaspille les munitions mais elle ménage les vies humaines. Nous, nous économisons les munitions mais nous gaspillons les vies. »

L'année 1916, dont nous allons commémorer le centenaire, a connu deux grandes batailles, Verdun qui restera le grand symbole de cette guerre et la Somme encore plus meurtrière mais aussi la plus oubliée....

Le 21 février 1916, deux millions d'obus s'écrasent sur le secteur de Verdun, un déluge de feu au cours duquel neuf villages seront complètement pulvérisés et jamais reconstruits, considérés « Morts pour la France ».

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

1^{er} Quadrimestre 1916

Pierre GRETEAU

Pierre GRETEAU est né le 3 avril 1884 à St Germain du Puch (33), fils de Etienne GRETEAU et de Françoise CLAVERIE. Au recensement de 1911, il exerce la profession de vigneron et habite au hameau de Garosse. Il se marie le 20 avril 1911 à St Loubès avec Marie ROUSSEAU. De cette union sont issus deux enfants, Pierre-Robert né le 17 mai 1912 à St Sulpice et Cameyrac et Marie-Yvonne née le 26 septembre 1914 à St Loubès. Mobilisé le 2 août 1914, il combat à la bataille de l'Aisne quand sa fille voit le jour. Il est conducteur d'engins automobiles au sein du 34^{ème} R. I. de Mont de Marsan. En 1915 il est sur le secteur de Hurtebise sur le Chemin des Dames. Il est grièvement blessé à la tête le 3 janvier 1916 à Villers en Prayères dans l'Aisne et décède le lendemain, le mardi 4 janvier 1916 à l'ambulance n°3 de Glennes. Il est âgé de 31 ans et laisse une veuve et deux orphelins. Il a été décoré, à titre posthume, le 3 juillet 1920 de la Croix de Guerre, étoile de bronze.

Jules TALLAYRAN

Il est né le 23 mars 1886 à St Loubès, fils de Jean TALLAYRAN et de Elisabeth EYGRETEAU. La famille s'installe ensuite à St Sulpice et Cameyrac, Jules exerce la profession de vigneron à Peyjouan. Il se marie le 29 mars 1913 avec Léa BRUN qui lui donne une fille, Marie TALLAYRAN, née le 12 mars 1915 à St Sulpice et Cameyrac au lieu-dit Sablot. Il est mobilisé le 2 août 1914 au 10^{ème} régiment de Hussards de Tarbes pour aller combattre en Belgique puis aux batailles de la Marne et de l'Yser. Le 12 juillet 1915 il passe au 12^{ème} R.I. de Tarbes puis le 10 octobre 1915 il est dirigé vers un nouveau régiment, le 418^{ème} R.I. de Souge (33). Il est dans le secteur de Verdun et de Douaumont quand débute la bataille le 21 février 1916. Il est tué à l'ennemi le dimanche 27 février 1916 à l'âge de 29 ans laissant une veuve et une orpheline.

Guy BENIZEAU

À la Bibliothèque

Le Relais Assistantes Maternelles GALIPETTE à la Bibliothèque

Les assistantes maternelles de Saint Sulpice et Cameyrac ont pris beaucoup de plaisir à se rendre à la bibliothèque le mercredi 4 novembre. Le rendez-vous est donné par l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles, Delphine Audouin, une fois par trimestre. Alors, il n'est pas question de rater cette occasion de venir découvrir ce beau lieu cosy et approprié pour des lectures auprès des tous petits !

La découverte de nouveaux albums était surtout au rendez-vous, avec toujours de belles surprises.



Le Père Noël à la bibliothèque

Il y avait de la magie dans l'air samedi 12 décembre à la bibliothèque municipale. Après les merveilleux contes de Noël de Sandra Relancio, les enfants, venus très nombreux, ont eu la surprise de voir arriver le Père Noël dont les poches étaient remplies de friandises.



Atelier peinture

Les enfants de l'atelier peinture ont accroché leurs œuvres à la bibliothèque où vous pouvez venir les découvrir. Le thème principal de cette année : les fables de La Fontaine, belle inspiration sur un sujet cher aux petits peintres où les animaux prennent une place de choix. Un goûter, organisé le mercredi 17 décembre a clos ce 1^{er} trimestre.

À la Bibliothèque

Rencontre autour des livres

La dernière Rencontre autour des livres de l'année a connu un grand succès. Lectrices et lecteurs sont venus parler de leurs coups de cœur et ont pu découvrir, en primeur, les derniers achats effectués.

Comme à l'accoutumée, la soirée s'est prolongée autour du verre de l'amitié.



LIS TES RATURES



La 5^{ème} édition de la manifestation intercommunale « LIS TES RATURES » aura lieu à La Coupole de Saint Loubès les 18 et 19 Mars 2016.

Bourse aux Vêtements Automne / Hiver

Une partie des bénévoles à l'œuvre... toujours dans la joie et la bonne humeur !

Merci à toute l'équipe pour ce formidable travail que vous faites.

Les prochaines Bourses aux Vêtements Adultes / Enfants auront lieu :

Printemps / Eté : du 25 au 28 avril 2016, grande salle des fêtes

Automne / Hiver : du 26 au 29 septembre 2016, grande salle des fêtes



Nouveaux arrivants

Vendredi 8 janvier la municipalité a présenté ses vœux aux nouveaux arrivants de l'année 2015.

Ils ont pu ainsi rencontrer monsieur le maire, les adjoints, le conseil municipal ainsi que les représentants des pompiers, de la gendarmerie et de l'établissement militaire de Vayres.

Le tissu associatif de la commune particulièrement riche et dynamique était là et chaque président a pu faire connaître ses activités.

Les échanges ont continué autour du traditionnel verre de l'amitié.



Repas des anciens

C'est avec beaucoup de plaisir que la municipalité a accueilli dimanche 10 janvier près de 200 participants au traditionnel repas des aînés.

Moment fort de rencontre et de partage. L'occasion de fêter nos anciens et plus particulièrement les deux présents les plus âgés, madame Coirier 95 ans et monsieur Dutheil 92 ans.

Cette journée, très appréciée par nos anciens, fut une belle réussite.



RAPPEL Rassemblement des Saint Sulpice de France

Le prochain rassemblement aura lieu les **23 et 24 avril prochains à Saint Sulpice de Royan**. Le prix de cette manifestation est fixé à 70 € par personne. Le programme est détaillé sur le bulletin municipal d'octobre 2015 page 13. **Inscriptions en mairie avant le 1^{er} février 2016.**

Informations communales

Atelier mémoire

Perdre ses clés, égarer ses lunettes, ne plus trouver un mot ou oublier un rendez-vous... peut arriver à tout le monde. Pour vous permettre de prendre soin de vous et de cultiver votre mémoire, la communauté de communes de Saint Loubès, le CLIC Rive Droite et l'ASEPT vous proposent une réunion d'information : « **CULTIVER VOTRE MEMOIRE** » (Flyers détaillés disponibles en mairie)

Le mardi 2 Février 2016 à 14h30, salle de réunion de Sainte Eulalie, Rue Eugène Côtelette - 33560 Sainte Eulalie (derrière la salle des fêtes)

Entrée gratuite et collation offerte. Possibilité de transport/covoiturage

Contact pour réservation : mairie de Saint Sulpice et Cameyrac : 05 56 30 84 13 ou 06 03 96 28 88

Fête de la Musique

La fête de la musique se déroulera cette année le **17 juin**. Si vous souhaitez vous produire en première partie, que vous soyez chanteur, musicien, ou encore un groupe musical merci de vous faire connaître à l'adresse mail suivante : comite.fetes.ssc@free.fr



RAPPEL

La Trésorerie de Saint Loubès étant définitivement fermée, les particuliers **utilisant les services de la collectivité** (garderie, transports scolaires, cantine, aide à domicile) doivent s'adresser au 38, rue Pasteur - 33152 Cenon Cedex

Tél **05 56 86 15 19**

Pour le **paiement des impôts**, l'adresse reste inchangée : Service des Impôts de Bordeaux Nord-Est, Av. du président V. Auriol - 33152 Cenon Cedex
Tél **05 57 80 75 03**

Liste électorale Changement d'adresse

Les personnes habitant la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, mais qui ont changé d'adresse, sont priées de bien vouloir se rendre à la mairie pour faire leur changement, munies de leur carte d'identité ou de leur passeport et d'un nouveau justificatif de domicile. Nous les en remercions.

La commune s'équipe d'un nouveau tractopelle



Au budget 2015, le conseil municipal a décidé de changer le tractopelle de la commune, équipement indispensable largement utilisé tout au long de l'année pour différents travaux. Après 20 années d'utilisation, l'ancien équipement présentait des signes de vétusté et, a fortiori, de sécurité sur des éléments essentiels, ainsi qu'une succession de pannes ayant des coûts de plus en plus élevés.

Le choix de la collectivité s'est porté, après essai par les agents des services techniques et consultation par appel d'offre sur un matériel JCB modèle 3CX de 92 cv, équipé de quatre godets dont un trapèze, pour le curage des fossés, freinage assisté, système hydraulique complet, chargeur et pelle, cabine poste de conduite. Il bénéficie d'une garantie de 5 ans.

Il a été acquis auprès de l'établissement M3 Concessionnaire à Mérignac, pour un montant de 80 000 € HT moins la reprise de l'ancien tractopelle, 10 000 €.

Déchetterie

Notre déchetterie s'est dotée de 3 nouveaux bacs munis de rambardes de sécurité.



Nouveau service de paiement en ligne

A compter du 1er janvier 2016, un nouveau service sera offert par votre collectivité pour payer vos factures en ligne. Cela concerne le service Enfance et Jeunesse (restauration, centre de loisirs...) et Portage des repas.

TIPI : Titres Payables par Internet

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple : il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

- 1 > Connectez-vous à l'adresse Internet indiquée
- 2 > Saisissez les renseignements demandés
- 3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 > Vous êtes orienté(e) vers la page de paiement sécurisée, saisissez les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

Votre facture est réglée !

L'A.R.E.S.C. fête ses 20 ans

L'Association pour la Rénovation des Eglises de Saint Sulpice et Cameyrac - A.R.E.S.C.
fête ses 20 ans avec la participation de la chorale «VOIX D'AFRIQUE»

SAMEDI 2 AVRIL 2016

18h30 - Messe en l'église Saint Roch

20h30 - CONCERT DE LA CHORALE «VOIX D'AFRIQUE»

Suivi d'un cocktail à la salle des fêtes

Tarif adulte 15 €

C'était il y a vingt ans... Le 28 mars 1996, un certain nombre de Saint Sulpiciens se sont réunis pour fonder l'A.R.E.S.C., association ayant pour objet de contribuer à la rénovation intérieure de nos deux églises.

Ces lieux, de génération en génération, ont permis et permettent encore aux communautés successives de se retrouver à l'occasion de célébrations, d'événements heureux, baptêmes, communions, mariages, ou malheureux, commémorations, obsèques, qui rythment la vie.

Ce patrimoine communal a une longue histoire, une réelle richesse et un véritable sens. Il doit être à tout prix préservé afin de le transmettre aux générations futures.

Des contributions importantes ont ainsi été apportées au cours de ces années par les adhérents et les bénévoles de l'**A.R.E.S.C.** : restauration de vitraux, reprise de l'intégralité du porche, des deux arches intérieures avec leurs gravures à Cameyrac, dépose de la chaire et redistribution intérieure, réfection du porche et de piliers à Saint Sulpice, etc.

Plus que jamais, le contexte nous incite à nous mobiliser pour mettre ce patrimoine communal à l'abri d'une hélas possible, mais impensable disparition. Nous avons besoin de vous.

ADHEREZ A L'A.R.E.S.C.

Reconnue d'intérêt public, l'A.R.E.S.C. vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66 % de votre participation, ainsi 50 € représentent un coût réel inférieur à 17 €.

Si vous souhaitez avoir un aperçu de ce que sont ces deux églises, n'hésitez pas à consulter les sites ci-dessous, ils vous donneront envie d'en savoir plus.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise-Saint-Roch-de-Saint-Sulpice-et-Cameyrac>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise-Saint-Jean-Baptiste-de-Cameyrac>



Nos écoles



▲ Les animateurs, Anthony, Benjamin et Jean-Baptiste



▲ Photo de groupe



▲ Fun garçons



▲ Fun filles



▲ Fun garçons



▲ Le vendredi tout est permis

Après-midi SMILE du samedi 28 novembre 2015



▲ Fabrication du gel douche



▲ Fabrication de la brume d'oreiller



▲ Fabrication du fard à paupières



▼ Atelier cosmétique



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac

Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades

Papiers peints - revêtements sols & murs

Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet

Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



INTER SERVICES ASSURANCES

INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises

Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC

Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr

Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE

Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

RCS BX 3340 495126

CAVE L'ŒNOPHILE

Tel. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribereau
Cafés Thés
Épices
Cadeaux
Chocolat
Épicerie fine ...

33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verrerie peintes pour anniversaire retraite ...

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos...

Transport particuliers et professionnels toutes distances

véhicule 9 places Bordeaux Cub



Société de Transport Adapté Aux Personnes

www.staap33-transport.fr

contact@staap33-transport.fr 06.62.99.74.20

séminaires événements familiaux sorties week-end

transfert aéroport gare hôtel salons



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51

www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr

33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN



FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES

CONSTRUCTIONS FUNERAIRES

Tarifs crémation extrêmement compétitifs

E.U.R.L. PFPE

B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22

Séance du 17 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 17 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice
et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur
Pierre Jaguenaud, maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
11 septembre 2015

Etaient présents : M. Jaguenaud, maire - Mmes et
MM. : Poncelet, Seigneur, Jaurégui, Taudin, Laurisse,
Da Costa, Courtazelles, adjoints - Mmes et MM. :
Lambert, Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly,
Deschamps, Quintal, Gratia, Unique, Meudan, Philippe,
Barbin, Rouxel, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Magri,
conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : M. Budis à Mme Magri.

Le secrétariat a été assuré par Madame Jaurégui.

**Le compte rendu de la séance du 24 août 2015 ayant
été adressé aux membres du conseil municipal et
aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé
à l'unanimité.**

Monsieur le maire rappelle que madame Isabelle
Rouxel, nouvelle conseillère municipale, n'a pas encore
été intégrée dans les commissions. Madame Rouxel
souhaiterait participer aux commissions Finances et
économie, Education enfance jeunesse, lien social
logement social et emploi. Le conseil municipal
approuve ces choix.

Taxe sur la consommation finale d'électricité : choix du coefficient multiplicateur unique

Jusqu'à présent, le taux de la taxe était établi sur un
tarif de taxation auquel s'appliquait un coefficient
multiplicateur fixé par délibération chaque année.

A partir de cette année les conseils municipaux
voteront un taux qui sera appliqué les années suivantes
et le tarif de taxation évoluera.

**Le taux de la taxe c'est le tarif x coefficient
multiplicateur.**

Le tarif a une valeur fonction des puissances
souscrites. Ainsi, on a les tarifs suivants à compter du
1^{er} janvier 2016 :

- 0,75 €/MWh pour les consommations
professionnelles effectuées sous une puissance
souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères
- 0,25 €/MWh pour les consommations
professionnelles effectuées sous une puissance
souscrite supérieure à 36 kva et inférieure ou égale
à 250 kva
- 0,75€/MWh pour les consommations autres que
professionnelles, soit les habitations

Désormais, l'article 37 de la LFR pour 2014 prévoit
une actualisation du tarif de la taxe, plutôt que
les coefficients multiplicateurs maximaux, afin de
dispenser les collectivités d'avoir à délibérer de
nouveau pour bénéficier de cette actualisation.

C'est donc la dernière fois que nous voterons le
coefficient multiplicateur.

Pour les communes, le plancher (0) et le plafond (8)
précédents (qui avaient été revalorisés jusqu'à 8,5)
ont été remplacés par une échelle de valeurs
{0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,5} parmi lesquelles les conseils
municipaux doivent choisir.

Il est donc proposé de choisir le coefficient de 8,5.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à
l'unanimité.**

Passage de Cameyrac, rectification des limites cadastrales

Nous avons été saisis par un notaire de la demande de
rectification des limites cadastrales de la propriété des
consorts Lachaume section F n° 93 qui sont erronées.
La commune est propriétaire privée du passage de
Cameyrac qui se situe entre la route départementale
et le fond de la place de l'Ormeau. En effet la parcelle
F 99 passage de Cameyrac incorpore une surface
bâtie de 13 m² qui fait partie de leur maison.

Afin de rectifier cette erreur et de mettre le plan
cadastral en conformité avec la réalité du terrain, il est
proposé au conseil municipal de bien vouloir :

Approuver la rectification de l'emprise du passage de
Cameyrac,

Demander le rétablissement des limites de la propriété
appartenant aux consorts Lachaume (soit une surface
de 13 m² environ) conformément au procès-verbal de
bornage établi par le géomètre le 30 juin 2015.

Autoriser monsieur le maire à signer l'acte authentique
à recevoir par maître Renault notaire à Saint-Loubès.
(Les frais d'acte et de géomètre étant supportés par
les consorts Lachaume).

**Le conseil municipal approuve cette proposition à
l'unanimité.**

Installation classée : avis à donner sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate- forme logistique située à Beychac et Caillau

La SCASO est une plate-forme logistique des magasins
LECLERC. Ils sont actuellement installés à Cestas, et
souhaitent s'implanter à Beychac et Caillau en face de
la station TOTAL. Il y a 50 000 m² couverts sur un
terrain de 25 ha. Il y aura 300 emplois. Notre avis est
nécessaire puisque notre commune est à moins de 1
kilomètre.

Monsieur Laurisse précise que le déménagement
de la SCASO leur fera économiser 2 millions de
kilomètres avec 87 camions. Le dossier qui sera très
prochainement soumis à enquête publique est très
complet.

Les chapitres du dossier portent sur les enjeux
économiques, la situation du projet, l'impact
environnemental en terme de biodiversité. Il reprend
tous les flux matières qui vont être générés soit
tout ce qu'on trouve dans les centres Leclerc avec
notamment les insecticides, les bouteilles de gaz, et
sur le site lui-même, les carburants et le gaz pour les
engins et les fluides réfrigérants pour les surfaces
couvertes. Une étude a été faite sur les sols et les
eaux, sur les émissions atmosphériques, sur la gestion
de l'énergie, des déchets.

Un quart du dossier est consacré au risque incendie et à ce qui se passe si telle zone prend feu ; si elle communique aux autres zones, ce qui se passe en matière d'environnement, par rapport à la RN 89.

Compte tenu de la nature des produits qui sont stockés, de l'enjeu économique fort pour la communauté de communes, en matière de recettes fiscales, on peut donner un avis favorable à l'installation de la SCASO compte tenu des retombées en matière d'emploi.

Monsieur le maire espère que cette activité sera créatrice d'emplois même si au début, il s'agira de transfert de ceux venant de Cestas. Il y aura une centaine d'intérimaires.

Il remercie monsieur Laurisse pour son analyse de ce dossier.

Monsieur Grenet pense qu'effectivement ce projet semble intéressant pour la communauté de communes, mais il craint que le chiffre de 1,2% de circulation supplémentaire soit un peu léger puisqu'il y aura 250 camions par jour qui vont circuler sur la RN 89, il pense que la RN 89 sera saturée.

Monsieur Laurisse indique qu'actuellement il y a 42 227 véhicules légers qui circulent à ce niveau et il y a 4177 poids lourds. La SCASO rajoute 300 véhicules légers soit une augmentation de 0,7 %. Les poids lourds seront 250 ce qui les fait passer à 4427 et représente une augmentation de 5,98 % ou 6 %. En pondérant véhicules légers et poids lourds l'augmentation est de 1,20 %.

Monsieur Laurisse précise qu'il est indiqué dans le dossier que les livraisons intervenant pour approvisionner les supermarchés, soit généralement le soir, ils ne circuleront pas au moment des « pics » de circulation.

Monsieur Quintal rappelle que les employés viendront sûrement du secteur de Cestas et qu'au début, il y aura des mouvements de voitures au moment des embauches.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable.

Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux

Nous devons définir un agenda des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux pour rendre ceux qui ne le sont pas déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce sera le cas pour la mairie dont les travaux sont prévus et le permis de construire en cours d'instruction.

Monsieur Poncelet présente ensuite les projets nécessaires soit la mairie, le Point Jeunes et la salle des fêtes pour 2016.

En 2017 les WC dans les anciennes classes de l'école élémentaire, l'élargissement du self du restaurant scolaire (il suffira de déplacer la barre de quelques centimètres). Divers petits travaux de rattrapage de niveaux de quelques centimètres. La bibliothèque, la salle informatique à l'école du cèdre bleu, et l'accessibilité au club du 3^{ème} âge et la bibliothèque seront rendus accessibles en 2017.

Seront réalisés en 2018, le cheminement au tennis (gravillons), les bâtiments attribués au football et les accès aux églises. Ce programme a été approuvé par la commission bâtiments.

Monsieur le maire propose que l'aménagement du Point Jeunes se fasse dès l'année 2016.

Le conseil municipal adopte cet agenda à l'unanimité.

Décisions financières : Travaux en régie et modifications de crédits

Certains travaux ont été réalisés par nos services techniques avec des matériaux achetés auprès des fournisseurs habituels (peinture, bois, ciment, etc...) Ces travaux comme le coût de notre personnel sont tout d'abord inscrits en section de fonctionnement mais peuvent l'être ensuite en section d'investissement. Cette opération nécessite une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice, et permettra de percevoir le Fonds de compensation de la TVA.

Monsieur Laurisse rappelle qu'en 2014, nous avons déjà procédé à de telles opérations qui consistent à transférer ces charges dans un compte d'immobilisation. L'avantage principal sera de pouvoir récupérer la TVA sur ces montants même s'ils sont faibles. Chaque année nous aurons des opérations de ce type lorsque nous faisons nous-mêmes les travaux. La deuxième modification concerne des régularisations de compte à compte qui nous ont été demandées par la Trésorerie.

Il s'agit des opérations suivantes : Clôture de terrain à Canteloup et travaux sur le local annexe du VTT, Les achats de matériaux s'élèvent à 2 580,41 € et les frais de personnel à 2 076,66 €, soit un total de 4 657,07 €.

Il faut donc procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes, Art. 722 : Travaux en régie Immobilisations corporelles : + 4 657,07 €
Dépenses, Art. 023 : Virement à la section d'investissement : + 4 657,07 €

Section d'Investissement

Recettes, Art. 021 : virement de la section de fonctionnement : + 4 657,07 €
Dépenses, Art. 2128 : Aménagement de terrains : + 2 455,67 €
Art. 21318 : autres constructions : + 2 201,40 €

Reprises d'amortissements et modification de crédits

A la demande de la Trésorerie, il convient de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Section d'investissement

Dépenses, Art. 28135 Installations Générales, agencements : + 259,88 €
Art. 28158 Autres installations. matériel et outillage : + 54,46 €
Art. 28181 : Installations générales et aménagement : + 0, 01 €
Art. 28183 : Matériel de bureau et informatique : + 1 640,24 €
Art. 28184 : Mobilier : + 41,77 €
Art. 28188 : Autres immobilisations corporelles : + 518,22 €
Total : + 2 514,58 €
Recettes, Art. 021 Virement de la section de fonctionnement : + 2 514,58 €
Total : + 2 514,58 €

Section de Fonctionnement

Dépenses, Art. 023 Virement à la section de fonctionnement :+ 2 514,58 €
Recettes, Art. 7811 : Reprise sur amortissements :+ 2 514,58 €

Le conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

A l'occasion de ces questions financières, monsieur le maire fait part au conseil municipal de remarques du nouveau Trésorier monsieur Patiès sur le mode de financement par les communes adhérentes de la Halte-Garderie Galipette. Des subventions sont attribuées chaque année depuis 17 ans, ce qui ne conviendrait pas. En effet ce n'est pas une association qui se gère librement, c'est une association qui gère un vrai service public. Il souhaiterait demander de budgéter cette somme sur des chapitres de gestion des services et non plus comme subvention, ce qui est compréhensible. Le coût sera le même mais le chapitre subvention va baisser.

Repas annuel des anciens : tarif appliqué aux personnes accompagnantes

Madame Jaurégui rappelle que tous les ans un repas est offert aux aînés âgés de plus de 73 ans. A cette occasion nous acceptons les accompagnants dans la limite des places disponibles. Le coût du repas offert aux personnes âgées augmente. Les personnes accompagnantes règlent une participation qui représente la dépense par personne (26 €). Celle-ci n'avait pas été réactualisée depuis plusieurs années. Il est proposé de porter le montant à 27 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Loi SRU et logements HLM : Prémption par le Préfet au profit de Clairsienne d'un terrain à Magnan Nord

La commune ayant été mise en carence faute de financement de logements sociaux entre 2011 et 2014, monsieur le Préfet a pris le Droit de Prémption Urbain. C'est ainsi qu'il vient de préempter un terrain à Magnan Nord au profit de Clairsienne. Nous serons concernés par la voie de Magnan Ouest qui n'est pas aux normes pour desservir une opération de cette importance. Nous avons fait effectuer une étude de la circulation dans ce secteur ce qui amènera à organiser un sens unique sortant au rond-point. Il y aura un aménagement du carrefour de la rue de Magnan Nord avec la route départementale qui sera à notre charge. Il est possible de construire entre 30 et 33 logements, en fonction de la surface et du type des logements. Il s'agit d'un des derniers terrains sur la commune en zone U permettant de réaliser ce type d'opérations.

Subvention de 45 000 € à Logévie pour le projet de la rue des Anciens Combattants et convention à signer avec cette société

Nous avons inscrit au budget de l'exercice la somme nécessaire pour attribuer une aide à la réalisation du

projet de logements HLM qui doivent être réalisés à l'angle de la rue des Anciens Combattants. Le projet de Logévie a été présenté au public et le permis de construire est en cours d'instruction. Logévie doit très prochainement acheter le terrain, et nous pouvons décider de leur octroyer une subvention de 45 000 € et de signer une convention avec cette société d'HLM. Cette société doit demander le financement avant la fin de l'année 2015.

La somme versée sera ensuite déductible de l'amende de la loi SRU en 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention avec Logévie.

Convention de mixité sociale

Fin juillet, nous avons reçu en mairie un courrier du Préfet par lequel celui-ci nous propose d'engager l'élaboration d'un contrat de mixité sociale entre notre commune et l'Etat pour la période 2016-2019 conformément à l'instruction du 30 juin 2015. Cette instruction demande aux préfets de préparer des conventions avec toutes les communes qui sont en carence. Cela peut concerner les actions foncières, l'usage du droit de préemption urbain, mobilisation du foncier public (la commune n'en a pas), l'adaptation des Plans locaux d'urbanisme, ou la participation financière de la collectivité. « Je vous invite à faire part de votre intérêt pour vous y inscrire avant le 14 août 2015 ».

Monsieur le maire a répondu que de nombreuses communes plus aisées financièrement ne sont pas soumises aux mêmes obligations et que tout cela est ressenti comme inéquitable par la population. Mais nous respecterons la loi et il soumettra cette question au conseil municipal.

Selon l'Association des maires de France, l'Etat donne aux préfets des missions que les textes législatifs et réglementaires n'autorisent pas.

Si on ne s'engage pas dans la préparation d'un contrat de mixité sociale : la sanction sera l'identification des secteurs dans lesquels l'Etat reprendra l'instruction et la signature des permis de construire, l'inscription d'une partie du financement des logements sociaux réalisés comme dépense obligatoire sur le budget des communes en carence.

Compte tenu de ces contraintes, monsieur le maire propose de répondre positivement.

Monsieur Laurisse rappelle que le Préfet peut augmenter l'amende. Monsieur le maire indique qu'elle a été peu majorée, mais qu'elle pourrait être multipliée par 5 !

Nous engager dans cette voie permettra de communiquer des arguments.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Travaux de la mairie et à l'église de Cameyrac : autorisation de publier les appels d'offres et de signer les marchés

Les projets sont maintenant bien définis, les architectes rédigent les CCTP, et nous pouvons lancer les appels d'offres.

Il est donc possible d'autoriser le maire à les publier et à signer les marchés avec les entreprises les mieux disantes dès qu'elles auront répondu.

Le conseil municipal donne mandat à l'unanimité à monsieur le maire pour lancer les appels d'offres et signer les marchés.

Personnel communal : création de postes

Sans embauche de personnel, suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire en date du 24 juin 2015 et à l'établissement du tableau d'avancement de grade pour l'année 2015, il convient de créer deux postes :

- Un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures par semaine) en raison de l'avancement d'un agent suite à sa réussite à un examen professionnel,
- Un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet (avancement au choix par l'ancienneté).

Par conséquent, il convient de supprimer les postes devenus vacants :

- Un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet, (28 heures par semaine),
- Un poste d'animateur principal de 2^e classe à temps complet.

Pour monsieur Grenet cela revient à leur donner une augmentation. Monsieur le maire répond qu'il ne peut laisser passer une telle remarque, car ces avancements c'est leur donner la juste rémunération qui correspond à leur capacité. Ils ont réussi un examen et il lui semble normal de les récompenser. Cela se traduira par quelques dizaines d'euros par mois seulement alors que l'indice de la fonction publique n'a pas bougé depuis 2010 ! Il n'y a qu'après réussite à un examen ou avancement d'échelon qu'on peut augmenter son salaire.

Le deuxième emploi, c'est un avancement à l'ancienneté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

Rentrée scolaire

Monsieur le maire passe la parole à madame Da Costa qui dresse un bilan de la rentrée scolaire :

Une sixième classe a été ouverte à l'école maternelle trois jours après la rentrée, la maîtresse a été nommée et la répartition des enfants redistribuée. Le centre de loisirs a été déménagé pour libérer la sixième classe, et se retrouve dans les conditions antérieures.

Les enfants qui étaient 31 par classes avec des petits dans toutes les classes ne sont plus que 25. Il a donc fallu trouver une ATSEM supplémentaire.

Les TAP commencent à fonctionner à l'école maternelle.

A l'école élémentaire en revanche nous avons moins d'enfants.

Parmi les intervenants des TAP, nous avons une nouvelle association, le Chœur des copains qui propose une intervention de 45 minutes en maternelle et de deux heures à l'école élémentaire.

La Rue des jeux qui intervenait au sein du CLAS intervient 45 minutes le mardi dans le cadre des TAP courts, et Madame Colley-Madrid qui est une maman d'élève s'est proposée d'organiser un atelier théâtre au niveau des CM1-CM2. Elle intervient bénévolement mais on signera une convention avec elle.

Certains animateurs ne sont pas revenus et comme la commune d'Izon organise la réforme entre 12h et 14 h, certains animateurs peuvent venir à Saint Sulpice l'après-midi.

L'un d'entre eux assure une initiation à l'informatique pour les petits et des cours plus avancés pour les plus grands (CM1-CM2).

Des conventions seront signées sur le même modèle que l'an dernier.

On propose une quinzaine d'activités.

Madame Unique demande si une association a arrêté. Il s'agit de Cré'Art. Madame Mazuque indique que la diversité des tâches rendait très difficile l'encadrement des enfants.

Questions diverses

Les activités du Château « le Leu »

- Monsieur le maire indique qu'une fête non autorisée a été organisée dans le cadre de ce château. Cela a apporté beaucoup de nuisances en particulier sonores. Il a donc demandé à la Préfecture dès le lundi le passage de la commission de sécurité en raison du nombre de participants. Sur le site internet du château on peut lire : « L'escale de Casanova : de deux à mille personnes ». La commission de sécurité va donc s'y rendre pour vérifier tout cela.
- Monsieur Pulcrano indique que ce château est en partie rénové et qu'il y avait entre 300 et 400 personnes qui sont venues, certaines en bus route du Leu.
- A 1h du matin ils ont tiré un feu d'artifice et ont laissé un tas d'ordures incroyable.
- Monsieur le maire a déjà demandé au SIAEPANC de venir contrôler l'assainissement. Aucune déclaration en mairie n'avait été enregistrée pour prévenir de l'organisation de cette fête qui a donc eu lieu de manière « sauvage ».
- Monsieur Pulcrano remarque que depuis quelques jours il n'y a plus d'accès au site internet.
- Monsieur Laurisse indique que cet accès a été rétabli aujourd'hui même.
- Monsieur le maire rappelle qu'un rassemblement des maires, adjoints et conseillers municipaux est prévu samedi 19 à 10h30 devant la Préfecture pour protester contre les baisses de dotation prévues dans les prochaines années.
- Monsieur Seigneur indique que grâce à la donation d'un terrain de 40 m2 par des particuliers, le SEMOCTOM va pouvoir ramasser les poubelles au fond de l'impasse de Magnan Ouest à partir de mardi.

La séance est levée à 21h50.

Séance du 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice
et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre
Jaguenaud, maire

Date de convocation du conseil municipal :
20 novembre 2015

Etaient présents : M. Jaguenaud, maire – Mmes et
MM. : Poncelet, Seigneur, Jaurégui, Taudin, Laurisse,
Da Costa, Courtazelles, adjoints – Mmes et MM. :
Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps,
Quintal, Gratia, Meudan, Barbin, Grenet, Pulcrano,
Mazuque, Magri, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs : Mme Philippe à M. le
Maire, M. Budis à Mme Magri,

Absents excusés : Mmes et MM. Lambert, Unique,
Rouxel.

Avant de commencer la séance, monsieur le maire
invite le conseil municipal à observer une minute
de silence en mémoire des victimes innocentes des
attentats de Paris d'une part, et de celles de l'accident
de Puissegui, d'autre part.

Le secrétariat a été assuré par Madame Jaurégui.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2015
ayant été adressé aux membres du conseil municipal
et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé
à l'unanimité.

Point Jeunes

**Autorisation de déposer et signer une autorisation
d'urbanisme à l'occasion de l'aménagement du local
affecté au futur Point Jeunes.**

Rapporteur Monsieur Poncelet

Celui-ci présente les plans du local actuel, et ceux
du projet qui ont été établis par Messieurs Pourtier,
architecte et Trounday. Ils ont mis au point les plans
du réaménagement d'une partie des locaux de
l'ancienne école qui seront affectés au Point Jeunes,
et réalisé une étude de l'état du bâtiment et des
travaux à entreprendre. Il est nécessaire de déposer
et de signer une autorisation d'urbanisme. Visible de
l'extérieur, une grande fenêtre sera transformée en
porte car il faut créer une rampe pour l'accessibilité
des handicapés. Une séparation avec l'ancien bureau
de la directrice sera supprimée. Un WC Handicapés
sera créé, une porte assez large sera ouverte, la
chaufferie sera transformée en petite cuisine. La
rampe d'accès sera de plus de 6 mètres de long et 1,50
mètre de large avec des plateaux de retournements.
La bibliothèque de l'école reste inchangée. Un portail
a été installé côté route de Montussan pour l'entrée
des jeunes.

Monsieur le maire précise que le projet prévoit de
séparer le bâtiment de la cour de l'école et de le
sortir du périmètre scolaire. Il fonctionnera comme un
établissement complet avec la bibliothèque de l'école
et la salle informatique qui seront un seul établissement.
L'estimation du coût des travaux est d'environ
40 000 € HT et il faut y ajouter la maîtrise d'œuvre et
les études.

Monsieur Pourtier nous a proposé un devis d'études.
Il signera la demande d'urbanisme ce qui doit être fait
par un architecte ; mais il ne suivra pas les travaux
et il ne percevra donc pas d'honoraires à l'occasion
du chantier. Les travaux ne mettent pas en cause la
structure du bâtiment et seront effectués en grande
partie par nos services, en régie, ce qui permettra de
minorer les coûts.

Il faut donc déposer une déclaration préalable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demandes de subventions auprès de la CAF, de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de la Gironde

L'estimation des travaux à entreprendre s'élève à
40 045 € HT auxquels il faut ajouter la maîtrise
d'œuvre, et les études.

Cependant nous envisageons de réaliser des travaux
en régie, ce qui permettra de minorer les coûts.

Nous pouvons obtenir une subvention de 22 % de la
CAF.

Les travaux de mise en accessibilité pourraient
bénéficier d'une subvention de 25 % de l'Etat au titre
de la DETR.

Enfin nous solliciterons le Conseil Départemental.

**Les propositions ci-dessus sont approuvées à
l'unanimité.**

Le projet éducatif local du point-jeunes

Rapporteur Madame Da Costa

Le projet éducatif a été rédigé avec la commission
Enfance. Celui-ci reprend toutes les structures qui
sont mises en place de la petite enfance jusqu'au point
jeunes. Suite au questionnaire qui avait été adressé
aux familles, il semble préférable d'ouvrir le mercredi
car le samedi, il y a d'autres activités telles que les
compétitions sportives. Les vacances sportives qui
sont ouvertes aux CM2, 6^e et 5^e ; les divers séjours,
déjà organisés seront intégrés par avenant au contrat
Enfance Jeunesse

**Les propositions ci-dessus sont approuvées à
l'unanimité.**

Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation
territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise
en œuvre de nouveaux schémas départementaux

de coopération intercommunale (SDCI). Monsieur le Préfet a donc transmis aux Maires et Présidents d'intercommunalité le projet de SDCI de la Gironde. Le Préfet propose que des communautés de communes soient regroupées, et des modifications des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau, de gestion des cours d'eau, d'électrification, d'ordures ménagères. Ces propositions sont soumises à l'avis des conseils municipaux et des communautés de communes avant des réunions de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale dans laquelle siègent des élus. Cette commission va approuver ou proposer des modifications au Préfet et ensuite le Préfet tranchera et le schéma sera validé.

Dans ce schéma notre communauté de communes du secteur de Saint-Loubès reste inchangée, ce qui n'est pas le cas en général. Certaines CDC deviendraient très vastes notamment dans le Médoc ou le Sud-Gironde.

Nous avons été destinataires d'une délibération de la commune d'Izon qui souhaite rejoindre notre CDC. Monsieur le maire a remarqué que le Préfet n'a procédé qu'à des regroupements complets de CDC sans les « recouper » en raison des difficultés des transferts de compétences.

Nous ne sommes concernés que par la modification du syndicat de gestion des eaux du bassin versant du Gestas pour lequel il est proposé de nous inclure de même que les communes de Montussan, Yvrac, Saint-Loubès et Sainte-Eulalie. Or il n'y a pas d'eau venant de notre commune qui va dans ce bassin versant ce qui explique que nous n'en sommes pas membres jusqu'à présent. Cela ne pourrait s'expliquer que si ce syndicat devenait gestionnaire du Canterane et de la Laurence. Or ce n'est pas expliqué dans le schéma. Monsieur le maire propose donc de mettre la remarque suivante : « on ne comprend pas qu'on nous mette dans le bassin versant du Gestas si ça ne concerne que le Gestas lui-même et si on n'y ajoute pas la Laurence et le Canterane pour qu'il devienne un syndicat de gestion du Gestas, du Canterane et de la Laurence ».

Ce projet n'appelle pas d'autres remarques de notre part.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Taxe d'Aménagement, modification du taux

Rapporteur Monsieur Laurisse

Sur ce sujet, monsieur le maire propose une réflexion et un vote. Aujourd'hui, à cause de l'article 55 de loi SRU, nous avons à payer des amendes s'élevant à près de 45 000 € chaque année en raison du nombre de logements sociaux qui nous manquent. Ce nombre de logements sociaux augmente du fait des constructions nouvelles et l'amende en conséquence. Après une rapide enquête, il apparaît que des communes voisines appliquent un taux de taxe d'aménagement

de 5 % alors que notre commune n'applique que 3 %. Cette taxe n'est payée qu'une fois à l'occasion de la construction, calculée sur une valeur forfaitaire au m² des constructions.

Deuxième réflexion, vous avez sans doute entendu parler de ce qu'on appelle les « taxes cabanes » concernant l'imposition des cabanes de jardin applicable dès 5 m². Ce ne sont pas des logements et la commune n'a pas de compétence en ce qui concerne les services ou les logements sociaux. La loi nous donne la possibilité d'exonérer les petites annexes inférieures à 20 m². Monsieur le maire estime qu'il serait équitable d'augmenter le taux à 4 % et de procéder à l'exonération des annexes inférieures à 20 m² qui ne sont soumises qu'à déclaration préalable. Monsieur Laurisse a effectué des simulations s'il s'agit d'une maison, d'une extension ou d'une piscine. Sur une extension, c'est la surface multipliée par une valeur au m² qui est actuellement fixée à 705 € x par le taux actuellement fixé à 3 % auquel il faut ajouter les taxes du département. Aujourd'hui sur une extension garage de 20 m² on paie au total 663 €. Si on augmente à 4 % on passe à 804 € soit plus 141 €. Pour une maison, le calcul est le même, mais il y a une exonération des 100 premiers mètres donc si on construit une maison de 120 m² on a une augmentation de 494 €. Pour une piscine la valeur au m² n'est que de 205 € et pour 20 m² on majore de 40 €.

En 2014, nous avons encaissé 31 903 €. Avec un taux à 4 % on aurait environ 10 000 € de plus. Par contre l'exonération des annexes ne serait que d'environ 1 000 €.

Monsieur le maire indique qu'en lisant la presse, il a remarqué que beaucoup de communes avaient supprimé l'abattement de 15 % de la taxe d'habitation qui est payée tous les ans et donc cela revient à une augmentation de 15 % de la taxe d'habitation ; il est préférable et plus équitable d'augmenter la taxe d'aménagement.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Rapport relatif aux mutualisations de services entre la CDC et les Communes membres

Monsieur le maire indique que les communautés de communes et les communes doivent préparer un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. En collaboration avec les directeurs généraux des services il a été rédigé et doit être soumis pour avis aux conseils municipaux. Il y a trois mutualisations. L'une verticale entre l'EPCI et les communes, par exemple l'instruction du droit du sol, mutualisation toujours verticale mais ascendante, c'est une commune qui met à disposition de l'EPCI et des autres communes du matériel qui lui appartient, et surtout mutualisation horizontale entre les communes qui se prêtent du matériel.

Dans le schéma il y a les actions de mutualisation existante et ce qui serait nouveau soit l'achat location et équipement de matériels Broyeur, navettes courriers séjour au ski, centrale de commandes.

La parole est donnée à monsieur Pulcrano qui s'est occupé de la mutualisation pour la CDC et il indique qu'il y a des actions qu'on a voulu renforcer avec par exemple la plate-forme des services publics et son service emploi qui est à Sainte-Eulalie et qui ne fonctionnait qu'avec Sainte-Eulalie et Saint-Loubès fonctionnant avec les quatre autres communes. Achat ou location, c'est par exemple ce qui se fait pour le balayage des routes (10 jours pour Saint-Sulpice) et un décompacteur de terrains de sport d'un coût de 30 000 € vient d'être commandé par la CDC. Il sera mis en place à Saint Sulpice et sera mis à la disposition des autres communes. Des locations de nacelles devraient être organisées. Le but c'est de grouper des commandes pour avoir des tarifs inférieurs. Cependant c'est assez difficile à mettre en œuvre car certaines communes ont mis en place des marchés. Il faudra qu'il y ait une personne qui s'en occupe soit à la CDC soit dans une des communes ce qui reste à définir. L'instruction des dossiers d'urbanisme est prise en charge entièrement par la CDC. Le schéma de mutualisation doit être revu chaque année et le Président de la CDC doit le présenter au cours du débat d'orientations budgétaires.

Le schéma de mutualisation est adopté à l'unanimité.

Réalisation d'une carte du bruit, avenant à la convention pour le groupement de commande

Monsieur le maire rappelle que l'élaboration d'une carte de bruit avait été décidée en collaboration avec d'autres communes et le groupement de commandes organisé par la commune de Sainte-Eulalie. Malheureusement aucune des subventions espérées n'a été obtenue pour financer ce projet, et la TVA n'est plus récupérable sur ce type de dépenses.

La commune de Sainte-Eulalie nous a indiqué que le coût à répartir est donc de 18 900 € TTC, et la part de notre commune s'élève à 3 704,40 €. Nous devons signer un avenant et prévoir les crédits nécessaires.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Travaux en régie et modifications de crédits

Rapporteur Monsieur Philippe Laurisse

Certains travaux ont été réalisés par nos services techniques avec des matériaux achetés auprès des fournisseurs habituels (peinture, bois, ciment, etc...) Ces travaux comme le coût de notre personnel sont tout d'abord inscrits en section de fonctionnement mais peuvent l'être ensuite en section d'investissement. Cette opération nécessite une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice, et permettra de percevoir le Fonds de compensation de la TVA.

Il s'agit des opérations suivantes : achèvement du local du secours populaire, aménagement du terrain des déchets verts et isolation de la salle des sports. Les achats de matériaux s'élèvent à 9 265,32 € et les frais de personnel à 7 968,46 €, soit un total de 17 233,78 €.

Il faut donc procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes, Art. 722 : Travaux en régie
Immobilisations corporelles : + 17 233,78 €
Dépenses, Art. 023 :
Virement à la section d'investissement : + 17 233,78 €

Section d'Investissement

Recettes, Art. 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 17 233,78 €
Dépenses, Art. 2128 : Aménagement de terrains : + 4 304,20 €
Art. 21318 : Constructions autres bâtiments publics : + 12 929,58 €
De plus les frais d'études du bruit devront être imputés au chapitre 20, compte 2031. Dans ce chapitre l'exécution du budget 2015 et des dépenses telles que les divers avis insérés au BOAMP et des logiciels à l'occasion de l'achat d'ordinateurs ont amené un léger dépassement.
Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement

Dépenses, Art. 2031 : Frais d'études : + 3 705,00 €
Art. 2033 : Frais d'insertion : + 2 500,00 €
Total : + 6 205,00 €

Recettes, Art. 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 6 205,00 €
Total : + 6 205,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses, Art. 023 : Virement à la section d'investissement : + 6 205,00 €
Recettes, Art. : 74121 Dotation de solidarité rurale : + 6 205,00 €

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Eglise de Cameyrac, choix retenus pour les travaux

Monsieur le maire indique qu'à la suite de la préparation du dossier de Consultation des Entreprises par monsieur ERRATH architecte du patrimoine, un appel à concurrence a été lancé. L'architecte a dépouillé tous les résultats. Concernant les travaux de pavage, d'évacuation des eaux de toiture, six entreprises ont répondu. L'estimation du maître d'œuvre était de 68 000 € HT. Il est proposé de choisir l'entreprise TMH de Floirac pour un montant de 63 634,40 € HT. Pour le deuxième lot : couverture, tuiles canal et chêneaux, dix entreprises ont répondu. L'estimation était de 65 000 € HT. et l'entreprise Charpente Couverture du Sud-Ouest à Bonzac est la mieux disante pour un montant de 41 243,65 € HT. avec les chêneaux cachés,

Monsieur le Conservateur des Monuments Historiques avait demandé une variante avec des gouttières extérieures. L'entreprise la mieux disante est SECB au Pian-Médoc pour 39 285,83 €. La différence n'étant que de 1 958,62 € HT., nous proposons de demander à Monsieur le Conservateur de retenir l'offre chéneaux cachés. Le total est inférieur aux estimations.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obtention d'une deuxième subvention de 11 311 € supplémentaires, accordée par le département pour ces travaux.

Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer les marchés, de demander à Monsieur le Conservateur des Monuments Historiques de nous autoriser à installer des chéneaux cachés, et de déposer une demande de modification du permis de construire.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Séjour Ski 2016

Madame Da Costa indique que le séjour sera organisé au même endroit qu'en 2015. Cette année, seules les communes d'Izon, Montussan et Yvrac participent avec Saint Sulpice.

C'est Montussan qui règle les frais en totalité et effectue ensuite une répartition en fonction du nombre d'enfants. Pour notre commune il y aura 9 places. Il convient d'approuver la convention avec les communes d'Izon, Yvrac et Montussan et le projet de financement. Compte tenu de la dépense engagée et le reste à charge pour la commune il convient de revoir la participation des familles qui était inchangée depuis le début et de la porter de 250 à 300 €. Monsieur le maire indique que l'année passée, il était resté à la charge de la commune 3 500 € soit plus de la moitié. En 2016 les communes de Sainte-Eulalie et Saint-Loubès ne participeront pas et donc le nombre d'enfants sera inférieur et le coût unitaire risque d'être plus élevé.

Nous appliquerons à nouveau le quotient familial avec un tarif allant de 150 à 350 €.

Cette participation inclura comme en 2013, 2014 et 2015 les frais d'hébergement et les repas complets.

Enfin il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire à laquelle chaque commune verserait une indemnité de 35 €.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire indique qu'un agent qui est adjoint technique mais qui fait le travail d'un adjoint d'animation nous a demandé de l'intégrer dans le cadre d'emploi des animatrices.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable le 28 octobre.

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe à temps non complet de 32/35^{ème}.

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet de 30/35^{ème}.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Admission en non-valeur

Une facture de 43,05 € pour des TAP avait été émise par erreur pour le mois de septembre 2014 pour un enfant qui avait quitté l'école pour le collège.

La proposition ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Pulcrano rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, monsieur Budis avait soulevé la question du marquage au sol du stop à l'entrée des logements sociaux à Canteloup, une fois qu'on est passé devant le tir à l'arc.

Monsieur Courtazelles indique que les services techniques sont en train de refaire des marquages au sol et qu'il sera fait prochainement.

Monsieur Poncelet indique qu'avec la commission des bâtiments il souhaite matérialiser le parking du secours populaire. Plusieurs solutions ont été évoquées : soit mettre le parking entre les locaux du secours populaire et des associations, ou une seule rangée, ou en épi, (il n'est pas possible de mettre deux rangées de voitures). La solution est de dessiner une seule rangée au milieu et on pourrait avoir huit places supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

► Prochain numéro le 25 mai 2016

Dépôt des articles **avant le 25 avril 2016** par mail à

mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou **ghislaine.jauregui@gmail.com**

sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.

Conseil Municipal Enfants

Le 16 octobre dernier, les élèves de l'école élémentaire ont voté pour élire le nouveau Conseil Municipal Enfants.

Dix enfants, cinq garçons et cinq filles vont siéger durant deux ans et être les portes paroles de leurs camarades.

Plusieurs projets semblent leur tenir à cœur notamment le tri des déchets de la cantine, le compost, réfléchir à l'aménagement de la cour de leur école pour retirer les cailloux...

Mathis Guérin, Sacha Léonard, Lola Picart, Jérémy Gamito, Charline Diez, Margot Ambrosio, Tristan Denis, Naïa Rouhet, Clément Roques et Tom Algéo-Arnold ont pu débattre de tous ces projets lors de leur première réunion qui a eu lieu le samedi 16 janvier en salle du Conseil.

Auparavant, le samedi 7 novembre, quelques anciens conseillers enfants sont venus passer le « flambeau » à leur dix nouveaux camarades pour prendre la relève, entourés de leur famille, monsieur le maire, l'adjointe à l'Enfance et Jeunesse, les adjoints, les conseillers de la commission Enfance et Jeunesse et la directrice de l'école élémentaire.

Ils ont reçu un diplôme du jeune conseiller afin de les remercier pour tous les projets et le travail accompli durant ces trois années.

Chacun des nouveaux conseillers enfants s'est vu remettre une mallette de travail ainsi que l'écharpe tricolore par monsieur le maire et le 1^{er} adjoint pour les porter lors des manifestations.

Les anciens conseillers enfants ►

▼ Le nouveau CME : Mathis Guérin, Sacha Léonard, Lola Picart, Jérémy Gamito, Charline Diez, Margot Ambrosio, Tristan Denis, Naïa Rouhet, Clément Roques, Tom Algéo-Arnold



Un expert pour le nettoyage
de vos vitres



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96

Saint-Sulpice et Cameyrac chrdeamay@wanadoo.fr

SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS

S.S.C.

Entreprise de
Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

Tel : 05.56.72.44.20 - Fax : 05.56.72.88.57

Email : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90

Fax : 09.61.66.16.85

Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage



Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Caillau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



Beychac et Caillau

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Un nouveau local pour le Secours Populaire

Après quelques mois de travaux bien menés par les employés municipaux, le responsable de l'Antenne du Secours Populaire Français Dominique Rozier a inauguré le local de l'Association, le mardi 13 octobre 2015. Monsieur Philippe Garrigue, Président de la CDC, Monsieur Pierre Jaguenaud, Maire de Saint Sulpice et Cameyrac, Madame Valérie Lafon, Secrétaire départementale en charge de la vie du Secours Populaire Français, de nombreux élus, bénévoles et amis étaient présents. Cette nouvelle construction, mitoyenne à l'ancienne, permet de créer un espace bureau, un coin kitchenette et une partie vestiaire : vêtements neufs et d'occasion à vendre. Un grand merci à Monsieur le Maire et aux employés de mairie pour la réalisation de cet agrandissement. Merci aussi à Philippe Garrigue pour le don de congélateurs neufs et qui a rappelé qu'une «société sans bénévoles n'est rien». Après les discours un apéritif clôturait cette manifestation.



▲ De g à d Marie-Claude Massias, Claudine Millepied, le Président de la CDC, monsieur le Maire, la secrétaire départementale et Monsieur Rozier



▲ Les bénévoles du Secours Populaire

Club Rétro-Auto-Moto (GRAM)

Le club RETRO-AUTO-MOTO vous invite à venir au rassemblement mensuel du 2^e dimanche de chaque mois pour admirer de belles voitures dans un moment d'échange sympathique sur le parking du stade LAMOTHE de 9h à 12h.

L'organisation du 7^e RETRO-AUTO-MOTO, comme tous les deux ans, se met en place. La manifestation aura lieu le **Samedi 11 juin 2016 dans le parc du château SAINT-SULPICE**, accueillie par la famille DUBERGE. **Retenez bien cette date du mois de juin !**

La journée se déroulera comme suit : présentation de ces vieilles dames par les propriétaires / tombola et baptêmes autos dans la journée / défilé et concours d'élégance autos et costumes d'époque / galerie de tableaux sur l'automobile (démonstration par l'artiste) / restauration sur place (midi et soir) / diverses animations.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à appeler l'association du GRAM dès à présent afin de retenir vos places pour les repas : déjeuner champêtre et dîner de gala afin de clôturer cette journée dans la bonne humeur et la convivialité. GRAM - Tél. 06 44 31 41 94 - Email : dgranati@orange.fr



MUSICUM

Magnifique concert de Maryse Brun au profit du CCAS

Ce vendredi 17 octobre, en l'église Saint Roch, nos cœurs ont vibré...

A l'accordéon les «Amis du Musette» ont enthousiasmé le public avec la Vie Parisienne et la Java Pétillante...

Puis les «Troubadours de l'Entre Deux Mers» ont poursuivi avec des chants tels que Nuit et Brouillard, Je viens du Sud, etc. La Soprane Morine dans l'Avé Maria de Caccini et Josiane dans Mon Dieu d'Edith Piaf, ont été particulièrement remarquées.

Enfin, les élèves de l'école de musique ont présenté des prestations tant au piano qu'à la guitare avec notamment Clément au piano dans le prélude de Rachmaninoff.

Remerciements à Maryse Brun et à toute son équipe.

La somme récoltée aidera les personnes de notre commune, en situation de précarité.



Le Téléthon 2015 a été exceptionnel

Bien que la tenue des élections régionales nous ait forcés à modifier quelque peu le programme, le succès a été au rendez-vous.

Après quelques manifestations durant le mois d'octobre, comme le théâtre solidaire ou la tenue d'un stand au bric à brac, le dernier trimestre nous a permis de vendre plus de 700 billets de tombola sur les différentes manifestations organisées par Saint Sulpice Loisirs, permettant ainsi à une vingtaine de personnes de gagner les lots mis à notre disposition par nos donateurs traditionnels afin de compenser la non tenue du loto.

Jeudi 3 décembre, l'Atelier Patchwork de Saint-Sulpice-et-Cameyrac organisait une journée de l'amitié, animation basée sur la convivialité et le partage. Quelques 103 passionnées de patchwork de toute la région se sont retrouvées à la salle des fêtes.

Cette journée a rapporté 1030 € qui ont été intégralement reversés à l'AFM Téléthon.

Vendredi 4 décembre, encore une innovation musicale. Dominique Gourgues a organisé un concert de grande qualité avec la participation de 3 groupes musicaux, les Modiver, les White Suggar in Pepper Box et les Frogjam qui se déplaçaient gratuitement pour une soirée à la salle des fêtes. Malgré une affluence clairsemée mais de qualité, les spectateurs présents ont permis de récolter 378 €, notamment grâce à la participation de Saint-Sulpice Loisirs à la buvette.

Samedi 5 décembre, nombre d'associations se sont retrouvées à Super U pour cette journée de générosité avec le marché de Noël de l'association Cré'art, la vente de flèches des Archers de Saint Sulpice, les baptêmes de voitures anciennes et de motos par le Club Retro Auto Moto, le Caddython par le Lion's Club de Bordeaux qui œuvrait également sur Artigues, enfin le maquillage et l'arbre de lumière par Dynam'Izon.

Depuis le stade Lamothe, Les Grolles prenaient à 14 h le départ de la marche du cœur pour une randonnée de 8 km. Si le soleil était absent au départ, il a vite fait son apparition favorisant



▲ Un des groupes musicaux



▲ Départ des Grolles au stade Lamothe



▲ Une vue du marché de Noël



▲ Valérie Anderluzzi vient de remettre le chèque de 1 030 € à Christiane Pulcrano

la ferveur de cette équipée de 75 marcheurs motivés.

Pour cette cuvée 2015, les associations ont réuni leurs efforts pour que ce Téléthon soit un succès et il l'a été.

7820 € ont été récoltés sur la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, c'est un record salué par la coordination de Libourne.

« En tant que coordinatrice générale sur la commune, je tenais à remercier tous les acteurs de ce Téléthon, les associations qui ont participé, les commerçants qui ont offert des lots pour la tombola, les viticulteurs, la direction de Super U qui nous a accueillis et offert le gros lot de la tombola, la cave à vin, mais également toutes les personnes qui nous ont permis de récolter cette somme ».

**Christiane Pulcrano,
coordinatrice communale du Téléthon**

Fête de l'hiver à Galipette

Vendredi 11 décembre, le pôle Petite Enfance Galipette accueillait les familles à la salle Carsoule à Montussan pour la traditionnelle Fête de l'hiver.

Un moment convivial qui réunit l'ensemble des familles, enfants, professionnelles de la petite enfance et élus à l'approche de Noël.

▲ Spectacle

Cette année, c'est la compagnie « Le cri du pied » qui a animé la soirée devant de nombreuses familles et a offert aux convives un spectacle musical et dansé « Au lit les doudous ».

Auparavant, Lauriane Chamming's, danseuse contemporaine est venue animer des ateliers de sensibilisation au spectacle auprès des enfants.

Un voyage au pays des rêves où trois dormeuses vous invitent sur le chemin de la nuit. Délicatement se glisser dans les draps, les faire valser, métamorphoser le lit en labyrinthe des songes.

Rien de plus rassurant alors, lorsque la nuit tombe que la présence du doudou pour se laisser porter dans l'inconscient de tous les possibles, où les rêves ouvrent les portes de l'imagination sans frontière.

Accompagnée des sons de la nuit, la danse traverse des moments ludiques poétiques et nous fait revisiter nos doux souvenirs, nos rêves un peu fous... Laissons-nous porter par le plaisant confort que nous offraient nos rêves d'enfant...



Le sapin ►

Informations :

- une nouvelle plaquette sur « les modes de gardes et d'accueil » vous attend et est disponible en mairie.
- Delphine Audouin animatrice et responsable du RAM, assurera sa permanence à la mairie de St Sulpice et Cameyrac le **samedi 5 mars de 9h à 12h** sur rdv.

REBECA judo - Beychac et Caillau

Pour nous judokas, la saison sportive 2015 vient de se terminer avec plusieurs bonnes performances.

Le 29 novembre à Dax, pour conclure la saison des benjamins avait lieu les championnats d'aquitaine et en -38kg le jeune Thomas Dols se hissa sur la troisième marche d'un podium très relevé. Très belle performance pour ce jeune St Sulpicien qui suit les traces de son frère Maxime Dols qui lui se classa aussi troisième le week-end suivant sur un tournoi national label A à Nantes.

Le 5 décembre, deux de nos jeunes judokas Daniel Diez et Quentin Bensaoula participaient eux à un passage de grades à Pau, pour essayer de marquer des points pour leurs ceintures noires. Ils ont fait mieux que de se rapprocher, puisque tous les deux ont remporté leurs 5 combats par IPPON, ce qui signifie qu'ils venaient de terminer toutes les épreuves pour obtenir la ceinture noire ! **Bravo à tous les deux.**



▲ De g à d Quentin Bensaoula et Daniel Diez



▲ Thomas Dols

La remise de ces nouveaux grades a eu lieu le mercredi 16 décembre à l'espace sportif de la Trappe à Beychac et Caillau en présence de nombreux judokas du club et du Père Noël pour les plus jeunes. Merci au SUPER U de Saint Sulpice et Cameyrac pour sa participation pour les enfants. **Bonne année 2016 à tous. Sportivement.**

REBECA JUDO

Une deuxième édition de l'après-midi de Noël pleinement réussie

Pour sa deuxième édition, l'après-midi Noël organisée par le comité des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac, épaulé cette année encore par l'association « Les P'tits loups » a réuni au plus fort de la manifestation 140 enfants dans la salle des sports de la commune.



▲ Structures gonflables

Les enfants ont pu toute l'après-midi s'amuser dans les structures gonflables gigantesques mises à leur disposition, puis assister au spectacle de magie du professeur Gibus.

Pour finir le Père Noël distribuait des bonbons, friandises, et DVD.

Les parents n'avaient pas été oubliés cette année avec l'installation dès le matin d'un marché des créateurs, où de multiples objets, friandises et autres cadeaux souvenirs étaient proposés à la vente.



▲ Spectacle de magie



▲ Structures gonflables

Rendez-vous avec le Père Noël le 10 décembre 2016

Consulter nos prochaines manifestations sur notre page facebook : www.facebook.com/comite.saint.sulpice.et.cameyrac

L'Atelier du Rire

Rire, bonheur, enthousiasme, lâcher prise, bonne humeur. C'est comme cela que Florence Goisset définit l'atelier du rire, qu'elle anime depuis maintenant plus de quatre ans. Formée à l'Ecole Internationale du Rire de Paris, cette riieuse compulsive vous invite à courir, sauter, danser, jouer, respirer, le tout dans un fou rire collectif. À la fin de la séance, courbatures aux abdominaux garanties !

Des séries d'exercices de rire, de respiration procurent rapidement un bien-être physique, mental, social. Le rire est un anti-stress naturel. Il améliore la qualité du sommeil, renforce le système immunitaire et permet une attitude sereine par la suppression de tensions.

Le rire rend heureux tout simplement.

Retrouvez Florence Goisset et l'Atelier du Rire **tous les quinze jours**

- Sur St Sulpice et Cameyrac : Salle des Fêtes, lundis 19h-20h30
- Sur Pomerol : Château Lacroix Taillefer 56, route de Périgueux : jeudis 19h15 - 20h30
- Sur Bordeaux : Social clubs, 7 Impasse des Argentiers : mercredis 19h-20h30

Inscriptions et réservations : ATELIER DU RIRE - 06 07 72 42 33

atelierdurire33@gmail.com
clubrireetbienetre33.com



Concert à l'église Saint Jean Baptiste à Saint-Sulpice-et-Cameyrac

SAMEDI 30 JANVIER 2016 À 20H

Quatuor Américain – Dvorak

Quatuor en Sol majeur

Op. 76 n°1 – Haydn

Quatre Pièces pour quatuor

a cordes "Gasangi" - Mirzazadeh

Tarif réduit 7€

Plein tarif 10€



Daniel Macho – violon

Jesus Lopez Porras – violon

Eve Moreno – Alto

Gabriel Bille - Violoncelle

FESTISPORTS LA LAURENCE

Le 4 septembre 2016

à Saint Sulpice et Cameyrac

De LA LAURENCE... à FESTISPORTS

La randonnée La Laurence a vu le jour il y a 5 ans. Pour sa première édition, cette manifestation sportive a rassemblé plus de 200 participants. Au fil des années, la fréquentation n'a fait qu'accroître pour atteindre 500 participants VTTistes, marcheurs et nordiques lors de l'édition 2015.

Fort de cette expérience, le Free Rider Club VTT a décidé de s'associer avec les clubs d'athlétisme (course et nature), de marche (Les Grolles), le comité des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac et ont créé l'association en charge de la gestion et de l'organisation de cet événement de grande ampleur : **FESTISPORTS LA LAURENCE**.

FestiSports La Laurence a pour ambition de réunir entre **1 500 à 2 000 amateurs de VTT, marche, marche nordique et trail le 4 septembre 2016**. Cet événement sportif rassemblera les participants autour de randonnées conviviales tout au long du parcours de « La Laurence » qui traverseront des châteaux d'Appellation d'Origine Contrôlée proposant des dégustations de vins. Les villages de Beychac, Montussan, Yvrac, Saint Loubès, Salleboeuf, Pompignac, Sainte Eulalie et Saint Sulpice et Cameyrac seront traversés par les parcours.

Les accompagnants, mais aussi les visiteurs seront les bienvenus et pourront se balader sur le village « Départ/Arrivée » de Saint Sulpice et Cameyrac, qui sera implanté au Stade Lamothe... A leur arrivée, les participants auront le plaisir de profiter de produits du terroir, mais également d'animations mises en place (exposition de voitures anciennes, entre autres...). Des repas conviviaux seront organisés sur les villages 'Arrivée' de Pompignac, Sainte-Eulalie et Saint-Sulpice et Cameyrac. Cet événement sera encadré par près de **150 bénévoles** issus des associations formant FESTISPORTS LA LAURENCE.

Les inscriptions se feront en ligne et seront clôturées le 31 mai 2016.

Chaque participant sera récompensé de cadeaux (teeshirt, gobelet recyclable...).

Pour de plus amples informations et participer à cet événement sportif, n'hésitez pas à consulter notre site internet : **www.festisport.com**

FestiSports La Laurence

36 kms 14 kms 46 kms 22 kms



Vtt,
Trail,
Marche,
Marche Nordique

Quand vous lirez ce journal, l'hiver sera bien engagé et le moment venu de faire de grands nettoyages, soit dans les maisons, soit dans les jardins.

Pour toutes ces missions notre commune peut vous apporter des solutions.

JARDINS ET DÉCHETS VERTS : Dans notre déchetterie **3 nouveaux bacs ont été installés.**

Nous doublons notre capacité que nous portons à 20 m³, ces bacs sont neufs et ils sont plus faciles à vider pour le SEMOCTOM.

D'autre part, **des rambardes de sécurité ont été posées** afin de sécuriser le site. L'appropriation par nos habitants de ce lieu est manifeste. Le site est nettement plus propre et le tri entre branches, tontes, et feuilles se fait sans problème entre les bacs. D'autres travaux d'amélioration sont prévus pour 2016.

Nous rappelons que tous les derniers vendredis du mois, le SEMOCTOM peut faire un broyage de vos branches sur le site de la Gare. Téléphonnez pour prendre rendez-vous au 05 57 34 53 20.

Enfin, il n'est plus possible de déposer cartons et plastiques devant GAMMVERT, les bacs ont été enlevés.

ENCOMBRANTS : Nous avons de gros progrès à faire pour ce type de déchets. Certains confondent encore encombrants et autres déchets. Éviter les papiers, cartons, gravats, bouteilles en verre ou plastique, déchets verts et tontes. Notre personnel municipal chargé du ramassage sera attentif aux entorses au règlement et sera à votre écoute pour toutes questions relatives à vos déchets.

A disposition, 4 sites d'apports volontaires du verre : Stade, devant le parking du Super U, route de Laville (près des pompiers) et GAMMVERT.

Vous disposez de bacs de vêtements au stade, à Super U et route de Laville (près des pompiers).

Un local dédié aux huiles usagées est aussi à votre disposition route de Laville (près des pompiers).

DÉCHETS MÉNAGERS : Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, nous devons réduire le poids de nos déchets dans nos poubelles. Trier plus et mieux ; éviter tous les déchets alimentaires et restes de légumes, pots de yaourts, et tous les contenants en verre.

Trop de poubelles contiennent encore trop de bouteilles.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 1^{er} février

Lundi 7 mars

Lundi 4 avril

Lundi 2 mai

Lundi 6 juin

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE
PETRAGNE



Ouvert du mardi au samedi midi
8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
Derrière la station **Spid Lavage**
Tél/Fax : 05 56 30 15 00

AGENDA

JANVIER 2016

Dimanche 24

Fête de la Saint Vincent à Montussan, messe solennelle à 10h

Vendredi 29

Loto des écoles, salle des fêtes 20h

Samedi 30

Théâtre animé

«**Ca m'agace... trop**», salle des fêtes 20h30

Samedi 30

Concert, église Saint Jean Baptiste 20h
Quatuor Akitania

FEVRIER 2016

Samedi 6

Carnaval du comité des fêtes, soirée Rugby et soirée Antillaise

Salle des fêtes

Dimanche 21

Loto Esprit Maucaillou, salle des fêtes 14h

MARS 2016

Vendredi 4

Comité des fêtes, soirée au profit des Restos du cœur avec chants des enfants des écoles, salle des fêtes 20h

Samedi 5

Chœur des Copains Loto et Karaoké, salle des fêtes 20h

Dimanche 6

Loto du Lion's Club, salle des fêtes 14h

Dimanche 20

Saint Sulpice Loisirs Bric à Brac, salle des sports 8h/18h

Samedi 26

Comité des fêtes Soirée théâtre, salle des fêtes 20h30

Lundi 28

Omelette pascalle, Chasse aux œufs, parc de la mairie, 12h

AVRIL 2016

Samedi 2

L'A.R.E.S.C. fête ses 20 ans :

- **Messe** en l'église

Saint Roch, 18h30

- **Concert** avec la

participation de la chorale Voix d'Afrique, 20h30 suivi d'un cocktail à la salle des fêtes. Tarif adulte 15 €

Dimanche 17

12e Rencontres gourmandes et florales, salle des fêtes

NAISSANCES

16 oct. : Evan FABART MAURES

24 oct. : Tylan PARTHONNAUD

08 déc.: Noa BOUNET

03 déc.: Lilou DOMINON

07 déc.: Mïa Mélina VARIN

10 déc.: Enzo LAFONTANA

11 déc. : Jehane Nathalie COUSIN

DÉCÈS

Rectificatif : sur le bulletin municipal d'octobre, il fallait lire :

17 août: Annick Lucienne Eugénie JOUNY épouse FHALL

26 oct. : Caroline LESAGE

07 nov.: Jean Raymond ROQUES

MARIAGES

19 déc.: Anne Marie BONDET de la BERNARDIE et Pascal DELBECK

Samedi 23

Comité des fêtes, spectacle «Mon meilleur copain» avec Frédéric Bouchet, salle des fêtes 20h30

Lundi 25 au Jeudi 28

Bourse aux Vêtements Printemps/Été, grande salle des fêtes

MAI 2016

Vendredi 27

Saint Sulpice Loisirs Soirée théâtre, salle des fêtes 20h30

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 24 Janvier 2016 au 2 avril 2016

24 janvier

Saint Vincent
Montussan, 10h PJS

30 janvier

Izon, 18h30 PJS

6 février

Beychac, 18h30 PJS

10 février

Cendres
Saint Loubès,
18h PJS-PPM

13 février

Saint Sulpice,
18h30 PPM

20 février

Cameyrac, 18h30 PJS

27 février

Caillau, 18h30 PPM

5 mars

Yvrac, 18h30 PJS

12 mars

Montussan, 18h30 PJS

19 mars

Beychac, 18h30 PPM
Izon, 18h30 PJS

20 mars

Rameaux
Saint Sulpice,
10h30 PPM

24 mars

Jeudi Saint
Saint Loubès,
19h PJS - PPM

25 mars

Vendredi Saint
Montussan, 19h PJS - PPM

26 mars

Veillée pascale
Saint Loubès, 21h PJS - PPM

27 mars

Pâques
Caillau, 10h30 PJS

2 avril

Saint Sulpice, 18h30 PJS

Tous les dimanches, messes à Saint Loubès à 10h30 et à Sainte Eulalie 18h30.

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h

Inscriptions pour un baptême : 3 mois à l'avance et **pour un mariage** : 6 mois à l'avance

Contacts des prêtres : PJS (Père Justin Singha) 06 99 93 35 92 - PPM (Père Paul Mounicoux) 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2015 a tiré sa révérence. Notre commune, comme bien d'autres, a vécu au rythme des réformes voulues par le monde politique. Malheureusement ces changements ne vont pas toujours dans le sens voulu. Ils affectent principalement nos ressources et le rythme de ces restrictions semblent ne pas vouloir s'arrêter. Qui en seront les victimes ?

Dans notre commune aussi les budgets se resserrent. Dès 2016, des choix cornéliens seront à faire entre fonctionnement et investissement. L'article 55 de la loi SRU, dite loi des logements sociaux est toujours d'actualité. Même si la solidarité sociale doit être au cœur de nos réflexions et de nos pensées, ils y a des limites qui seront vite atteintes. Les mandatures municipales précédentes se sont attachées à développer ce type d'habitat, mais cette solidarité à vite trouvé ses limites, même si l'Etat semble les ignorer.

Les études en cours pour passer du POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU (Plan Local d'Urbanisme) montre les incohérences d'une politique pensée dans les sphères parisiennes. Le schéma de cohérence territoriale, dit SCOT, voulu également par l'Etat, privilégie pour notre commune les espaces naturels et viticoles, qui s'en plaindrait ? Mais quid des surfaces nouvelles ouvertes à la construction. Cherchez l'erreur ?

Il ne faut pas qu'à terme les lois, toujours plus nombreuses et parfois non appliquées car

inapplicables, détruisent le cœur de vie de notre pays : les communes. Les services publics de proximité doivent être maintenus, ils sont le creuset de notre quotidien.

Il existe une collectivité qui a un rôle essentiel de solidarité et d'appui aux communes, collectivité dont on parle très peu et qui pourtant joue un rôle essentiel : la Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès. Au travers de ses diverses compétences, elle est le socle de l'intérêt communautaire, porteuse de projets dans l'intérêt de ses 27 000 habitants.

La construction d'une piscine est un de ses projets majeurs pour les années à venir. Cet équipement nautique permettrait : l'apprentissage à la natation pour tous nos écoliers et collégiens, les rencontres entre nos jeunes autour d'activités ludiques, le développement et l'épanouissement du corps, du sport et du bien être, le lien social et familial.... Certes ce projet a un coût, mais jamais une commune ne pourrait s'y s'engager, seule. C'est le rôle d'une communauté de communes de se montrer solidaire de ses communes membres.

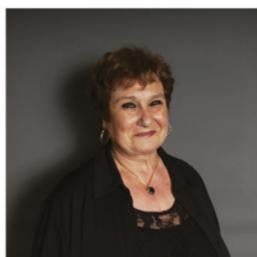
C'est cela l'intérêt communautaire, faire fi de l'intérêt individuel et communal.

Voilà développer de belles perspectives d'avenir pour notre commune et notre communauté de communes.

Nous vous souhaitons à vous toutes et à vous tous de belles choses de la vie pour 2016 : l'amour, le partage et la solidarité.



Claude PULCRANO



Martine MAZUQUE



Jean-Paul GRENET



Sandra MAGRI



Robert BUDIS



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992

JM TROUNDAY & Fils



MENUISERIE CHARPENTE SURÉLÉVATION

*Ameublement
Escalier/Porte
Agencement
Construction/Rénovation
Scierie*



J.M Trounday & Fils

69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON

j-marc.trounday@wanadoo.fr

www.jmtrounday-et-fils.fr

06 08 32 22 23



location



Réservation en ligne sur : location-u.com/superu-saintsulpice

Tél. : 05 57 34 51 01



MES COURSES PRÉPARÉES
GRATUITEMENT

**SANS MINIMUM
DE COMMANDE**

**TOUJOURS
AU MÊME PRIX
QU'EN MAGASIN***

*Hors offres promotionnelles magasin

NOUVEAU DANS VOTRE MAGASIN U

Un choix de plus de 650 000 livres disponibles
en moins de 48h et plus de 135 000 e-books
pour lire comme vous aimez.

Commande en magasin ou sur
www.uculture.fr**

powered by
'tea'
the ebook alternative

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS

** Si disponibles en stock.
- Livraison en magasin sans frais.



Les nouveaux commerçants



SUPER

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00